

AFFAIRE N° 26

RESTAURATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

ADOPTION DU PRINCIPE DE REALISATION D'UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE
A CARACTERE HISTORIQUE ET AUTORISATION DE PASSER UNE CONVENTION
AVEC L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité souhaite poursuivre la restauration de l'ancien Hôtel de Ville, avec la participation financière de l'Etat (Ministère de la Culture), dans le cadre du financement de la restauration des monuments historiques.

Pour ce faire, la suite de la maîtrise d'oeuvre de la restauration de cet édifice doit être confiée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Monsieur Vincent BRUNELLE.

Avant de lancer les appels d'offres pour les travaux sur la base des études réalisées par le Maître d'Oeuvre précédent Monsieur DELCOURT, il est souhaitable de confier à Monsieur BRUNELLE une étude complémentaire à caractère historique.

Cette étude d'un coût total de 300 000 F a fait l'objet d'une demande par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et sera financée à hauteur de 90 %.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'adopter le principe de cette étude, et de m'autoriser à signer la convention liant la Commune de Saint-Denis et Monsieur BRUNELLE ;
- d'approuver le plan de financement de cette étude :

. Etat	270 000 F,
. Commune	30 000 F.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, et FINANCES émettent un avis favorable.

Mickaël NATIVEL quitte la salle à 16 H 06.

M. GERARD M. : De nombreuses études ont été faites sur l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis. Mais, jusqu'à maintenant, aucun projet n'a été mis en oeuvre.

LE MAIRE : Une étude a été réalisée par le Cabinet DELCOURT. Mais, nous avons signé une convention avec le Ministère de la Culture, qui subventionne les travaux. Une étude complémentaire sur la dimension historique de l'édifice s'est avérée nécessaire. Cette étude, financée à 90 % par l'Etat, nous permettra d'obtenir accès à des crédits et des subventions.

M. GERARD M. : Mais, les Bâtiments de France s'intéressent...

LE MAIRE : Non. L'ancien Hôtel de Ville est un bâtiment historique.

M. GERARD M. : C'est la "vache à lait" pour un certain nombre de personnes.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté
à l'UNANIMITE
(six abstentions -dont deux votes par procuration-).

*

*

*